



Numéro

143



Echo

Vie de la commune

Infos mairie

Vie des associations

Etat civil

Sommaire

Conseil municipal - Pages 3-5

Le mot du Maire

Echos du 29 novembre 22



Vie de la commune - Pages 5-12

Trophée de l'innovation
Un point sur les travaux
Rhino-Jazz
Commémoration
Réunions de quartiers
Fleurissement
Repas des seniors
Cérémonie des vœux
Centre de loisirs

Infos mairie - Pages 13-21

Eclairage public
Signal Conso - Nouveau site internet
Les éco-gestes
Le ludobus - Itinérances
Armées jeunesse - Maison Jonathan
Harcèlement scolaire
Incivilités - Comment trier mes déchets ?
Nouveaux arrivants - Chasse aux oeufs -
Nouvelle entreprise



Vie des associations - Pages 22-31

ASC Foot
Castel seniors
Nordic nature 42
Comité des fêtes
Course Loisirs et Randonnées
Trial Club de Châteauneuf
Association de pêche
2B VHR Sport
Association familiale



Etat civil - Page 32

Naissances / Mariages / Décès



Direction de publication et de communication :

Votre mairie

B. LAGET

Mise en page : L. TENA

Imprimerie SUD OFFSET

PAPIER RECYCLE

Dépôt légal : 2ieme trimestre 2023

1ère page : Etang de Bourbouillon



Jours et heures d'ouverture :

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30

et le vendredi après midi de 13h à 17h30

Téléphone : 04.77.75.07.93

Fax : 04.77.75.23.63

mairie@mairiedechateauneuf.fr

INFOS DÉCHETS

0 800 882 735

Ces deux dernières années nous avons dû réduire la fréquence de parution de Castel-Info, avec deux parutions annuelles.

Cela en raison de la diminution du nombre de manifestations organisées tant par la Mairie que par les associations, du fait de l'épidémie du COVID, qui a réduit le nombre d'articles et donc justifié de passer de trois à deux parutions.

Depuis quelques mois, nous constatons dans l'ensemble une reprise de ces activités. Cela démontre que les équipes de bénévoles ont su faire preuve de résilience, pour absorber les conséquences de la mise en quarantaine du pays.

Aussi, pour l'année 2023 nous devrions reprendre le rythme de trois parutions dans l'année.

A l'occasion de cette parution nous lançons une enquête pour recueillir votre avis sur la question de l'extinction nocturne de l'éclairage public.

Il s'agit d'une question qui n'est pas simple car elle relève de plusieurs sujets : les effets de la lumière émise par certains types de luminaires sur la faune sauvage, les possibilités techniques offertes par le réseau, et les impacts sur la sécurité des personnes et des biens.

C'est pourquoi nous vous proposons un article précisant le contenu de ces différents points.

Avec le questionnaire que vous pourrez soit remplir en ligne soit envoyer ou déposer à la Mairie, nous permettra de recueillir votre avis sur le sujet.

A propos, d'économie d'énergie fossile, et sans entrer dans une analyse globale des résultats obtenus à partir des plates-formes ILOT@GE et IMM@BOIS, les premiers résultats obtenus pour l'ensemble de la mini-crèche et de la résidence prouvent que sur l'année 2022 les besoins en électricité ont été couverts à 67 % par la production locale. De même, pour le château nous constatons une couverture à 62 % pour l'électricité et 30% pour le gaz.

Afin d'améliorer ces bilans, nous développons en partenariat avec ENEDIS une d'opération d'auto consommation collective (ACC) pour répartir les excédents qui ne sont pas consommés sur les sites de production dans les autres bâtiments communaux. Afin de créer une boucle locale.

Ces dernières semaines trois agents recenseurs ont rencontré l'ensemble des habitants de la Commune pour obtenir les renseignements de portée générale nous concernant.

Ce type d'enquête effectuée environ tous les cinq ans permet à l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) de connaître le nombre d'habitants de la commune, et de disposer d'éléments statistiques.

Malgré quelques grincheux, Julie, Lise et Franck, nos agents recenseurs ont été bien accueillis et avec 97,2 % de réponses nous obtenons un très bon score qui démontre l'intérêt que vous portez pour ce type d'action.

Notons que les 62 % de réponses par internet, prouvent que de plus de plus l'usage du numérique nous devient familier !

Dans les pages intérieures nous retraçons les opérations conduites ces derniers mois pour améliorer notre cadre de vie.

Parmi les chantiers les plus importants nous notons : la fin du curage de l'étang de pêche avec l'aménagement des berges et le ré-empeusement, l'aménagement de l'impasse des Cerisiers avec la reprise des réseaux secs et humides, et la réfection de la cuisine de la salle de la Voûte.

Dans tous les cas de figures nous avons veillé à attribuer les marchés de travaux aux entreprises locales.

Il convient d'ajouter à cette liste, plusieurs opérations de moindre importance réalisées par le service technique pour aménager les espaces de proximité.

Le Maire

Echo du 29 novembre 2022

Acquisition d'un terrain au bourg de Châteauneuf

Un terrain cadastré AB52 situé au bourg entre des terrains appartenant à la commune de Châteauneuf peut être cédé à titre gratuit par Mme BALLAS. Les frais seront intégralement à sa charge. Approbation

Dénomination d'un chemin d'accès au lotissement vers la route de Rochebrune

Un permis de lotir a été déposé. Ce projet consiste en la construction de cinq habitations sur une parcelle cadastrée B1830 située vers la route de Rochebrune. Une voirie sera créée pour permettre de desservir ces propriétés. Cette voirie sera dénommée « impasse des Bleuets ».

Transfert de pouvoir pour l'instruction et la signature d'un permis de construire

M. LAGET, Maire, informe le Conseil Municipal qu'il va être intéressé à titre personnel par des travaux qu'il souhaite réaliser et que pour cela, il aura besoin d'un permis de construire. Or, selon l'article L 422-7 du code de l'urbanisme, si le maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis de construire ou de la déclaration préalable soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le Conseil Municipal de la commune doit désigner un autre de ses membres pour prendre la décision. Monsieur PERRIER a été désigné.

Travaux de réseaux secs au parc du Mollard par le SIEL

Il y a lieu d'envisager des travaux d'éclairage public au parc du Mollard. Approbation.

Demande de subventions solidarité auprès du Département

Le Département peut soutenir les communes en mettant en place une enveloppe dans le cadre de la dotation solidarité 2023 pour financer la conformité incendie au château du Mollard, l'optimisation interne du réseau, l'extension du réseau interne du Parc du Mollard, l'extension du réseau de chauffage du château et la centralisation des systèmes de gestion des énergies renouvelables.

Demande de subventions au Département dans le cadre de Loire Connect

Le Département peut soutenir les communes en mettant en place un nouveau dispositif d'accompagnement des collectivités appelé « Loire Connect ». Cette feuille de route « Loire Connect » a été élaborée collectivement et englobe les initiatives numériques du territoire ligérien. La commune peut donc présenter un dossier dénommé « **Un cas d'usage des techniques de l'Intelligence Artificielle dans l'application d'une boucle locale du mix-énergétique** » pour une demande de subventions.

Subvention exceptionnelle pour l'Association Familiale

L'association Familiale sollicite une subvention exceptionnelle pour l'organisation du téléthon 2022. Accord pour 200€.

Mise en place du dispositif de signalement au Centre de Gestion de la Loire

Dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral, d'agissements sexistes, d'atteintes volontaires à l'intégrité physique, de menace ou de tout acte d'intimidation, le CDG42 propose d'adhérer à ce nouveau service. Celui-ci est financé par la cotisation obligatoire et ne donne pas lieu à une facturation supplémentaire.

Convention avec le CDG pour les dossiers retraite CNRACL

Le CDG est tenu d'accomplir des prestations obligatoires pour le compte de toutes collectivités et établissements publics qui lui sont affiliés. Cet établissement reçoit tous les ans notre contribution pour accomplir ces missions. De plus, des services optionnels peuvent être proposés, c'est le cas en ce qui concerne la création du service dédié au conseil et au contrôle des dossiers « retraite ». Accord.

Mise en place du RIFSEEP pour les agents de la commune

Il y a lieu d'appliquer le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) à tous les agents de la commune.

Motion : crise économique et financière sur les comptes de la commune

Estimée pour 2022 et 2023 à environ 5,5%, l'inflation, à son plus haut niveau depuis 1985, va faire augmenter les dépenses annuelles de fonctionnement de plus de 5 Md€.

Les coûts de l'énergie, des produits alimentaires et des matériaux connaissent une hausse spectaculaire qui à elle seule compromet gravement l'équilibre des budgets de fonctionnement et les capacités d'investissement des communes et de leurs intercommunalités.

Enfin, l'augmentation de 3,5% du point d'indice, mesure nécessaire pour les agents territoriaux, ajoute une charge supplémentaire de 2,3 Md€ pour nos collectivités.

Après quatre ans de baisse des dotations de 2014 à 2017, la réduction des moyens s'est poursuivie depuis 2017 avec le gel de la DGF et la baisse chaque année des attributions individuelles pour plus de la moitié des collectivités du bloc communal.

Les projets de loi de finances et de programmation des finances publiques proposent de rajouter encore des contraintes avec la suppression de la CVAE et une nouvelle

restriction des interventions des collectivités locales, à hauteur de 15 Md€ d'ici 2027, par un dispositif d'encadrement des dépenses comparable à celui dit de Cahors et visant un plus grand nombre de communes et d'intercommunalités.

La commune de Châteauneuf soutient les positions de l'Association des Maires de France.

Clôture du budget annexe du Lotissement

Les opérations du lotissement et les ventes sont désormais achevées. Il est donc proposé de procéder à la clôture budgétaire et comptable du budget annexe.

Versement d'une avance du budget de la commune au budget Imm@bois

Un emprunt de 245 000 € a été contracté sur le budget Imm@bois afin de combler la trésorerie en attendant les subventions. Ces dernières ayant été reçues, il est proposé de rembourser par anticipation l'emprunt de 245 000 € afin d'éviter de payer des intérêts.

Décision modificative commune et Immoibois

Il est nécessaire d'établir une décision modificative afin de procéder au vote de virement de crédits.

Protection juridique GROUPAMA

L'Association des Maires et des Présidents d'EPCI de la Loire (AMF42) propose à ses adhérents un contrat groupe « protection juridique » auprès de GROUPAMA. La cotisation est déterminée pour les communes en fonction de leur nombre d'habitants, ainsi qu'une protection fonctionnelle pour les agents et les élus au tarif de 2.2 0€ par personne.

Dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023

Préalablement au vote du budget primitif 2023, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2022. Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2023, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissements, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2022.

Trophée de l'innovation

La **7ème édition des Trophées des Maires et des Présidents d'intercommunalité de la Loire** a eu lieu le mardi **8 novembre 2022** à l'Espace Guy Poirieux à Montbrison. Cet évènement a été organisé par la Tribune le Progrès dont l'AMF42 est partenaire.

Cette cérémonie a mis à l'honneur 8 communes ayant mis en place des projets innovants et efficaces.

La commune de Châteauneuf a remporté le trophée de l'Innovation.

Trophée de l'innovation

La commune de Châteauneuf, représentée par son maire Bernard LAGET remporte cette année le trophée de l'innovation, pour la construction de deux nouveaux bâtiments dans le cadre IMM@BOIS. Ce trophée a été remis par Cindy GIARDINA, Conseillère déléguée en charge de l'économie du commerce et des nouvelles technologies à la ville de Montbrison.



Un point sur les travaux

Création d'une cuisine salle de la Voute



Nettoyage à la Chapelle



Nettoyage de la butte aux Pervenches



Enrobé au stade Reprise d'un mur au Mollard



Ralentisseur à Bourbouillon



Création d'un enrochement



Rhino-Jazz



Le 23 octobre 2022 le Rhino-jazz a conclu son festival annuel par le concert de Châteauneuf.

Avec l'ensemble Cat & The Mint, les amateurs de jazz classique ont passé une fin d'après-midi dans une ambiance particulièrement rythmée par l'interprétation de morceaux très classiques dans le style Nouvelle-Orléans.



Comme le veut la tradition un punch préparé par l'équipe du Comité des Fêtes a été offert durant l'entracte aux spectateurs qui ont déjà pris date pour l'édition 2023 !

Commémoration

A l'occasion de la commémoration de la victoire du 11 novembre la Municipalité a organisé une cérémonie au Monument aux Morts implanté dans le parc du Mollard.

A cette occasion, la chorale des 4 vents a interprété Nuit et brouillard de Jean Ferrat et a conclu la cérémonie avec la Marseillaise reprise en chœur par l'assistance.

Dans l'intervalle, la musique de l'avenir musical a rythmé les différents moments, avec notamment la lecture par Océane de « Liberté » extrait de Paul Eluard, celle du message d'hommage du Ministre de l'armée, et le dépôt des gerbes par Mme Chataignon, Mme Arcuri, M. Guérin et M. le Maire.

A l'issue de la cérémonie, les participants ont répondu à l'invitation du Maire pour partager le traditionnel verre de l'amitié.

A cette occasion, dans une courte allocution monsieur le Maire a remercié l'ensemble des participants, et insisté sur l'importance de ce type de cérémonie dédiée à l'hommage dû à nos anciens pour s'être engagés, souvent au péril de leur vie, dans la défense des valeurs républicaines auxquelles nous sommes tous très attachés.

A ce propos, il a insisté sur la nécessité d'exercer au quotidien une vigilance accrue pour veiller au maintien de ces valeurs.



Réunions de quartiers

Après trois années d'interruption, les traditionnelles réunions de quartiers se sont déroulées au début du mois de novembre en deux lieux distincts :

- La salle du conseil municipal à la Mairie
- La salle de la Voute du parc du Mollard.

En introduction de chacune de ces réunions, monsieur le Maire a fait le point sur les activités réalisées et en cours, et présenté les grandes lignes d'action définies par l'équipe municipale.

Ces réunions se déroulent sans ordre du jour et permettent à chacun de poser les questions qui lui semblent importantes, voire de débattre avec l'équipe municipale sur des points précis.

Elles constituent donc des moments d'information mutuelle et d'échange.

Cette année les débats ont permis d'apporter des précisions sur les points généraux suivants :

- Le bilan des actions immobilières après la commercialisation du lotissement de 5 lots sur l'ancien terrain du bi-cross, et la mise en location de la mini-crèche et des appartements et locaux de la résidence,
- Les retombées des programmes ILOT@GE et IMM@BOIS en termes d'économie d'énergie et la mise en place de l'opération d'auto consommation collective (ACC) pour optimiser la gestion des intermittences de

production,

- Les incertitudes pour le développement de l'urbanisation avec la mise en place du futur PLUi,
- Les évolutions de certains horaires pour le transport scolaire.

Et selon les quartiers concernés des précisions sur de petites opérations d'aménagement destinées à améliorer le cadre de vie ont pu être fournies.

Une fois de plus, la présence de nombreux concitoyens et la qualité des échanges confortent l'équipe municipale dans l'intérêt de poursuivre ce type de rencontres, qui se clôturent traditionnellement par le verre de l'amitié dans une convivialité certaine.





Fleurissement

En cette fin d'année 2022, très exactement le vendredi 16 décembre, toute la commission Fleurissement a été ravie de pouvoir renouer avec la tradition de récompenser les familles castelneuviennes pour leur participation active à l'embellissement de notre commune. En effet, depuis l'élection de l'équipe municipale en 2020, aucune rencontre n'avait pu être possible avec la pandémie. C'est donc avec beaucoup d'enthousiasme que la commission Fleurissement et l'équipe municipale ont pu récompenser une cinquantaine de familles en 1^{ère} et en 2^{ème} catégories. Tous les primés ont pu recevoir une succulente, petite plante grasse de forme et de variété différente, qui a besoin de peu d'eau.

Le thème retenu cette année pour le décor de la salle était les fleurs et la musique. Nous tenons à remercier très sincèrement la directrice du centre aéré et tous les enfants qui ont participé à la confection de notes de musique multicolores et pailletées.

Pour cette année 2023, deux passages seront programmés pour aller admirer vos compositions florales certainement courant du mois d'avril et début juillet mais il est évident que nous nous adapterons en fonction du

calendrier et de la météo.

A ce propos, si vous souhaitez participer au concours du fleurissement 2023 et seulement pour les familles qui ne se sont pas déjà inscrites les années précédentes, nous vous invitons à le faire en mairie dès le printemps. Le but étant d'aller rendre visite uniquement aux familles inscrites.

Au niveau départemental, la commune de Châteauneuf est encouragée pour son fleurissement et pour tous les efforts qui sont faits en ce sens pour améliorer son cadre de vie.

A ce propos, nous souhaitons remercier très sincèrement le service technique pour leur aide précieuse et pour toutes les idées d'aménagement sur les différents secteurs de notre commune. Un grand merci également à toute la commission fleurissement pour son investissement.

Cette soirée s'est terminée dans la convivialité et la bonne humeur avec un apéritif dînatoire offert par la mairie et l'ensemble du conseil municipal.



Repas des seniors

Le dimanche 18 décembre 2022 a eu lieu le repas de Noël de nos seniors organisé par l'ensemble de la municipalité.

141 castelneuviennes et castelneuviens ont eu le plaisir de se retrouver après deux ans d'absence cause covid.

Pour renouer et échanger autour d'une bonne table préparée par le traiteur « Gourmandiz Traiteur » ce repas a bien été apprécié par les convives.

Une journée très conviviale et festive animée tout au long de l'après-midi par le groupe « Musical Comédie » avec des chansons d'hier et d'aujourd'hui et des danseuses affectionnées qui n'ont pas hésité à faire participer l'ensemble des convives.

Un grand merci à tous nos seniors pour cette belle journée passée ensemble et rendez-vous en décembre 2023.





Cérémonie des vœux 2023

Après trois années d'interruption, la traditionnelle cérémonie des vœux s'est déroulée le dernier vendredi du mois de janvier.

A cette occasion l'équipe municipale a accueilli le 27 janvier à partir de 19h l'ensemble des responsables des associations, les membres des commissions extra-municipales, les dirigeants des entreprises, les personnels municipaux, et les nouveaux habitants de la commune pour partager un moment de convivialité.

Il convient aussi de noter la présence du Député de la circonscription Emmanuel MANDON, ainsi que celle des représentants du corps des sapeurs-pompiers et des services de police.

Comme de coutume le Maire, entouré des membres de l'équipe municipale, a profité de cette occasion pour mettre en exergue les points marquants qui ont jalonné la vie de la commune sur les trois dernières années.

En félicitant les Présidents des associations, et les bénévoles d'avoir su s'adapter aux conditions d'accueil liées aux contraintes sanitaires pour maintenir le formidable travail d'animation sur la Commune à travers les dizaines de manifestations organisées chaque l'année.

En saluant les nouveaux habitants qui sont attirés par la qualité de l'espace et la possibilité de vivre sur un terrain de bonne taille, démontrant ainsi le bien-fondé des choix d'urbanisme fait il y a quelques années.

En rappelant les principaux travaux réalisés comme : le lotissement de l'impasse de la Rose des Vents, l'opération IMM@BOIS avec la construction d'une seconde mini-crèche et celle de la résidence, la rénovation de la salle de pervenches, la réfection de la surface du stade, la reprise des réseaux et de la voirie de l'Impasse des Mèlèzes, la reprise de l'étang de pêche, et l'achat d'un tracteur.

Pour un total de 6,5 M€ cofinancé à plus de 50 % par l'Etat, la Région, le Département et SEM

Il convient d'ajouter à ces actions la reprise des réseaux et de la voirie à Granger portée par SEM, et celle de l'éclairage public de Granger, et du parc du Mollard, avec le SIEL-TE.

Sans oublier les dizaines de chantiers de proximité réalisés par le service technique.

En insistant sur une action plus qualitative pour renforcer le centre de loisirs avec la création d'une section ado pour permettre un accompagnement des jeunes jusqu'à leur majorité.

Il a conclu ses propos en renouvelant les vœux de l'équipe municipale à tous les participants et en rappelant qu'il convenait dans une période particulièrement critique pour l'avenir de notre société, et même de notre civilisation, de défendre avec force, sur le terrain, les valeurs fondatrices de la République.



Centre de Loisirs

Pour le secteur des 3-11 ans

Le centre de loisirs a ouvert pour les vacances de février. Nous avons été à Seven Square pour les 3-5 ans au Kids park.



Sur la deuxième semaine nous sommes allés à la piscine de Genilac et un intervenant est venu nous rendre visite.



Pour les ados au programme laser-Game, escape Game et prison Island, Trampoline Park nous avons également été pour la première fois à Koesio et pour finir du Karting. Les ados ont passé de bonnes vacances !

Pour les 6-11 ans au trampoline park la journée a été apprécié par les enfants.



Une structure gonflable est venue sur 2 jours dans la salle de la grange



Eclairage public

Lors de la campagne électorale, nous avons souhaité vous associer à la vie municipale, notamment avec les commissions extra-municipales jeunesse, urbanisme, fleurissement et développement durable afin de connaître vos attentes, et mettre en place des décisions qui conviennent au plus grand nombre.

Lors des dernières réunions de quartiers, le sujet de l'éclairage public a fait l'objet de discussions et il nous a semblé opportun de recueillir votre avis afin que l'équipe municipale puisse se positionner en connaissance de cause.

C'est pourquoi nous vous consultons à l'aide de l'enquête jointe à la fin du texte pour recueillir votre avis sur la question suivante :

EST-IL PERTINENT DE METTRE EN PLACE L'EXTINCTION NOCTURNE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC POUR REALISER DES ECONOMIES D'ENERGIE ?

Pour répondre à cette question il convient d'analyser les points suivants :

- *L'impact lumineux sur l'environnement,*
- *Les contraintes techniques liées à l'architecture du réseau,*
- *La nature des luminaires,*
- *La sécurisation des déplacements.*

L'énoncé de cette liste démontre que les éléments à prendre en compte avant de répondre à cette question sont de différents ordres, et illustre la complexité de ce sujet.


L'IMPACT LUMINEUX SUR L'ENVIRONNEMENT, que l'on résume parfois sous le terme de pollution lumineuse concerne essentiellement les perturbations qui pourraient être apportée à la faune aviaire, dont le vol des espèces nocturnes peut être perturbée par la présence de sources lumineuses.

Ce point a trouvé une solution par l'utilisation de points lumineux dont le flux est dirigé vers le sol. Cela n'était pas le cas il y a encore quelques années avec l'utilisation de lampadaires éclairant à 360°.

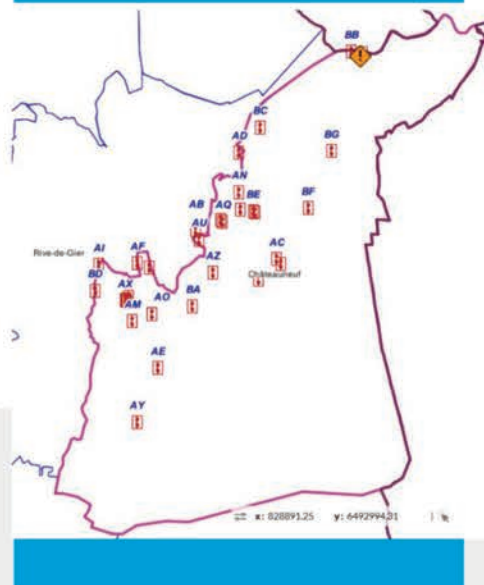
Pour prendre en compte **LES CONTRAINTES TECHNIQUES LIEES A L'ARCHITECTURE DU RESEAU** il convient de retenir les éléments suivants.

L'éclairage public correspond au réseau nécessaire à l'alimentation de l'ensemble des moyens d'éclairage mis en œuvre dans les espaces publics. Sur la commune nous comptons 631 points lumineux, qui sont reliés à 26 armoires électriques qui permettent de piloter l'allumage et l'extinction.

Une armoire électrique peut piloter de 10 à 50 points lumineux.

Ces armoires  sont réparties sur toute la commune de la manière suivante :

Répartition des armoires lumineuses





Dans l'état actuel de notre réseau cela signifie que le pilotage des points lumineux doit se faire au niveau des armoires, et donc par paquets.

De plus, les armoires ont été réparties pour optimiser la couverture de la commune, au moment de la construction du réseau, qui a été réalisée par tranches successives.

Ainsi, comme le montre l'extrait du plan suivant l'armoire électrique « AO » pilote à la fois une partie de la route du Mollard mais également l'impasse des Giraudières et l'impasse des Noyers. Cela rend impossible de réaliser l'extinction uniquement dans les impasses, en conservant celui des voies principales.

Il faut également noter que la plupart des armoires sont actuellement équipées d'une horloge dite astronomique qui permet de régler automatiquement la plage horaire, pour l'ensemble de la commune en fonction de l'alternance jour/nuit.

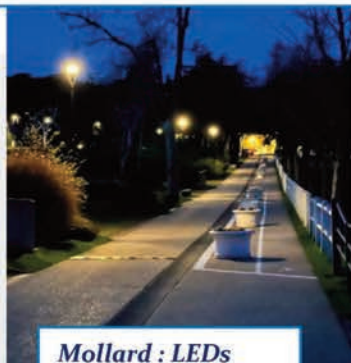
Le choix d'un autre mode de gestion nécessitera des investissements pour modifier les équipements de ces armoires.

Route du Mollard et Impasse des Giraudières



Intéressons-nous maintenant à **LA NATURE DES LUMINAIRES** actuellement présents sur le réseau. De manière synthétique, 45% des luminaires utilisent la technique Sodium haute pression, 42 % celle des LED bi-puissance, et les 12 % restant d'autres techniques plus énergivores.

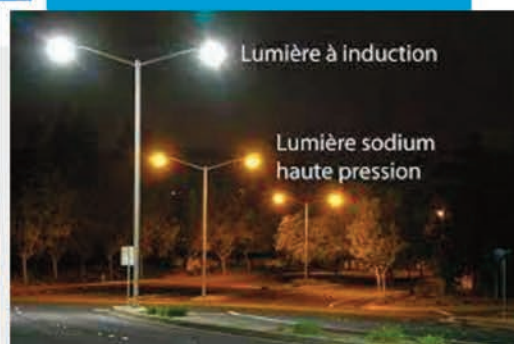
Visualisation de l'éclairage fournit par les LEDs et les Sodium haute pression



Mollard : LEDs



Granay : Sodium haute pression



Lumière à induction

Lumière sodium haute pression



La différence au niveau de la consommation électrique se mesure à partir de la puissance nominale nécessaire au fonctionnement du luminaire (exprimée en Watt) multipliée par la durée d'utilisation ce qui fournit des Wh.

Pour fixer des ordres de grandeur une :

- Lampe à Sodium haute pression de 100 w consommera pour une nuit d'une durée moyenne de 10 h, 1 000 Wh, soit 1 kWh.

- LED bi-puissance avec une réduction de la puissance de 50 % de 23 h à 5 h, consommera sur la même durée moyenne de 10 h 0,4 kWh.

Avec la configuration actuelle du réseau nous constatons une consommation totale de 175 878 kWh.

La question de la **SECURISATION DES DEPLACEMENTS** relève peut-être d'une approche plus subjective. Elle concerne nos déplacements individuels pour rejoindre notre domicile en étant certain d'être visible pour les autres utilisateurs de la voirie.

Mais aussi la présence, souvent sur les écarts, de personnes qui restent un certain temps et peuvent avoir des activités qui nous dérangent. Par expérience l'éclairage des espaces concernés limite fortement ce type de comportement.

Compte tenu de ces éléments, pour pouvoir mesurer l'impact des options qui s'offrent à nous il convient de prendre en compte le :

- Coût d'équipement des armoires d'éclairage pour pouvoir réaliser l'extinction sur une partie de la nuit estimé à 17 k€ HT, compte tenu des subventions apportées par le SIEL-TE.

- Coût d'équipement en LED bi-puissance de l'ensemble des luminaires estimé à 203 k€ HT, compte tenu des subventions apportées par le SIEL-TE.

En parallèle, la première solution permettra d'économiser 79 135 kWh avec une extinction nocturne de 11 h à 5 h, et la seconde 66 430 kWh en conservant l'éclairage toute la nuit.

En tenant compte du prix actuel de l'électricité payé par la Commune dans le cas de son contrat d'achat, négocié par le SIEL-TE, le reste à charge au niveau du budget de fonctionnement de la Commune sera de 20 k€ dans le premier cas et de 22 k€ dans le second. Il convient de prendre en compte le coût annuel de la maintenance qui s'élèvera à 14 k€ dans le premier cas et 11,5 k€ dans le second. Au total, la seconde solution permet d'économiser 500 €.

Compte tenu de ces éléments la solution la plus économe tant sur le plan énergétique que financier serait de poursuivre l'équipement de l'ensemble des lampadaires de la commune en LED bi-puissance, en conservant l'éclairage sur toute la nuit.

Votre avis nous intéresse. Vous pouvez répondre à l'enquête ci-jointe



Signal Conso :

Signal Conso : un service public pour les consommateurs

Consommateur, si vous rencontrez un problème avec un professionnel : achat (magasin ou en ligne), café-restaurant, eau-gaz-électricité, banque-assurance-mutuelle, téléphonie-Internet, voyage-loisirs, automobile... , sachez que vous pouvez le signaler sur la plateforme SignalConso de la DGCCRF (Direction générale de la concurrence, consommation et de la répression des fraudes).

2 Lorsque vous avez déposé un signalement, SignalConso contacte le professionnel pour l'en informer. Ce dernier peut alors vous répondre et/ou s'améliorer et vous serez informé par un email de SignalConso de son action. Si vous avez choisi de communiquer vos coordonnées au professionnel, il pourra vous contacter directement. Enfin, si vous choisissez d'interroger la DGCCRF sur vos droits, un agent de la répression des fraudes vous adressera par mail une réponse individualisée.

Mode d'emploi de SignalConso

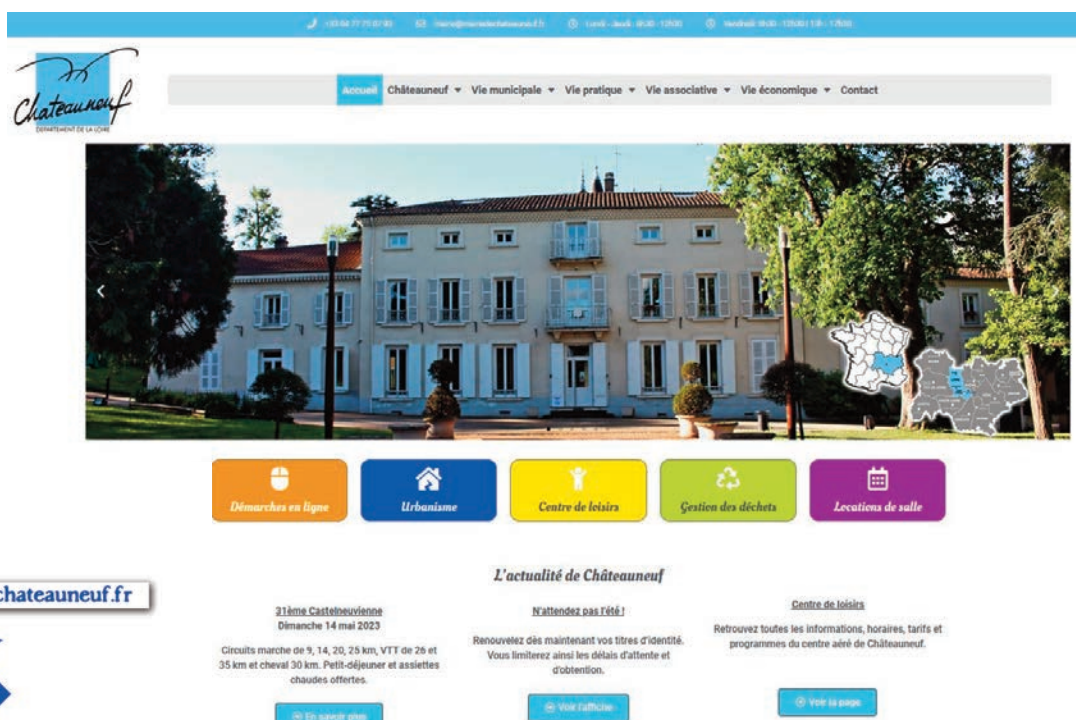
1 Signalez sur la plateforme SignalConso le problème (de manière anonyme ou non), ou posez directement votre question aux services de la répression des fraudes. Dans tous les cas, Signal Conso oriente le consommateur et le conseille.

Intervention de la répression des fraudes grâce aux signalements des consommateurs

Votre signalement est automatiquement enregistré dans la base de données de la DGCCRF. Lorsque pour un même professionnel, les signalements se multiplient alors la répression des fraudes peut décider de le surveiller ou de le contrôler.

Adresse Internet de la plateforme Signal Conso : <https://signal.conso.gouv.fr/>

Le site internet de Châteauneuf : Le site internet de la commune fait peau neuve !



Les éco-gestes du quotidien :



Le Ludobus

Le ludobus est ouvert aux enfants, parents, professionnels et personnes de tous âges.

Dans le ludobus, une ludothécaire vous accueille, vous conseille et vous accompagne pour bien choisir vos jeux et construire vos projets.

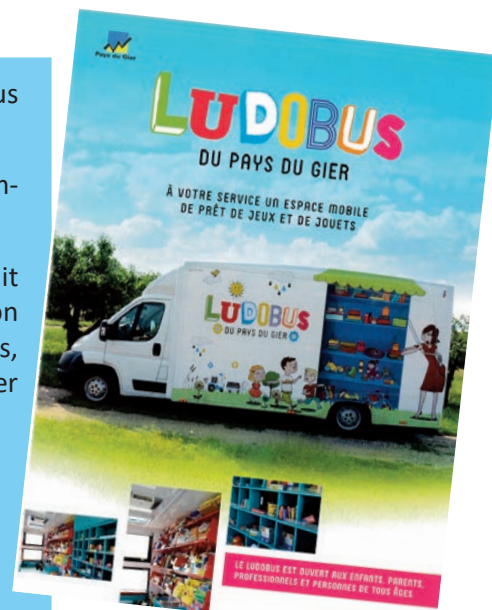
Pour s'inscrire, il suffit de se rendre au ludobus lors d'une permanence, munit d'un justificatif de domicile et d'un chèque de caution (non encaissé). L'adhésion est à hauteur de 5,50 € pour les assistantes maternelles et de 5 € pour les familles, pour une durée de 1 an de date à date. Il vous sera ensuite possible d'emprunter 2 jeux par adhérent pendant 4 semaines.

Où trouver le camion ?

Sur la commune de Châteauneuf, dans le parc du Mollard,

les mardis de 15h à 16h :

- 4 avril
- 2 et 30 mai ;
- 27 juin ;
- 25 juillet



Téléphone du Ludobus

06 30 91 04 04

francasludobussipg@orange.fr

<http://42.lesfrancas.net>

Itinérances



Le Réseau Itinérances des Médiathèques du Pays du Gier met en oeuvre une offre culturelle et de lecture publique au sein des 21 communes du territoire du Syndicat Intercommunal du Pays du Gier.

Tarifs :

Adultes (+ 18 ans) : **10 euros**

Enfants jusqu'à 18 ans et étudiants : **Gratuit**

Carte lecteur initiale : **Gratuit**

Renouvellement de carte lecteur suite à perte ou dégradation : **2 euros**

Connectez-vous ! Presse française et internationale, VOD (Vidéo à la demande), livres numériques, musique... Bénéficiez des ressources de la Médiathèque numérique de la Direction départementale du livre et du multimédia, après inscription au Réseau Itinérances et à ce service dans l'une des médiathèques du Réseau.

<https://mediatheque-numerique.loire.fr/>



Armées jeunesse

LA JEUNESSE AU CŒUR DE LA DÉFENSE



ÉVEILLER À L'ESPRIT DE DÉFENSE

en complément de l'enseignement de défense

- participer à des journées portes-ouvertes des armées
- participer à un stage de 3^e dans une unité militaire
- intégrer un centre cadets de la défense
- (enseignants) créer une classe de défense
- participer à un rallye citoyen



DEVENIR CITOYEN

- effectuer sa JDC et télécharger ses documents (majdc.fr)
- découvrir des lieux de mémoire <https://www.cheminsdememoire.gouv.fr>
- participer au SNU et en particulier à la journée défense et mémoire nationales (JDM), puis réaliser une mission d'intérêt général Défense (MIG) (snu.gouv.fr)
- participer à une activité alliant sport et mémoire avec *Aux sports jeunes citoyens* !



ÉTUDIER ET SE FORMER

- choisir un parcours d'excellence dans un lycée de la défense sur Parcoursup
- trouver son stage ou apprentissage ou un contrat armées jeunesse <https://www.stages.defense.gouv.fr>
- intégrer une grande école de la défense

ARMÉES JEUNESSE
POUR CHAQUE JEUNE,
DANS CHAQUE TERRITOIRE,
UN PARCOURS
AU CŒUR DE LA DÉFENSE



S'ENGAGER

- au service militaire volontaire ou au service militaire adapté (pour l'outre-mer) pour s'insérer professionnellement
- au ministère des Armées comme civil (place-emploi-public.gouv.fr) ou militaire (en poussant la porte d'un CIRFA)
- intégrer la réserve reservistes.defense.gouv.fr
- réaliser un service civique au ministère des armées (service-civique.gouv.fr)
- effectuer une préparation militaire d'initiation ou de perfectionnement à la défense nationale

Maison Jonathan

L'un de vos proches est hospitalisé !

Vous êtes soigné en ambulatoire ou hôpital de jour !

Où dormir ?

à la Maison d'Accueil Hospitalière



Située en face de l'Hôpital Nord – CHU de Saint Etienne

5 rue Charles de Gaulle – 42270 Saint Priest en Jarez

TEL : 04 77 92 42 43

maison-jonathan@wanadoo.fr

www.maisondejonathan.com



Harcèlement scolaire

Le **3018**, un numéro gratuit et une application, pour les victimes de cyberharcèlement.

Début février, le 3018, dispositif d'écoute des victimes de harcèlement en ligne et de violences numériques a été renforcé. Il est désormais accessible 7 jours sur 7 de 9 h à 23 h. Lancée en février 2022, l'application permet de dialoguer facilement par tchat avec les professionnels du numéro national 3018 et de stocker des preuves du harcèlement vécu par la jeune victime.

Incivilités

Déjections canines :

Depuis plusieurs mois avec une aggravation sur ces dernières semaines, les déjections canines fleurissent sur les trottoirs du hameau de la grange au niveau de l'intersection de la route de Madinay.

Ces incivilités sont inacceptables, il est de la responsabilité des propriétaires de ramasser les crottes de leurs animaux lors de leurs promenades. Ce chemin est emprunté chaque matin par nos écoliers pour aller prendre leur bus, il est anormal de devoir marcher sur la route plutôt que d'emprunter les trottoirs où le slalom est devenu obligatoire. Pour info ou rappel ce type d'incivilité est passible d'amendes dans certaines villes et pays voisins.

Il est de la responsabilité de chacun de ramasser derrière son chien pour la cohabitation de tous.



Cette opinion d'un castelneuvien constate une situation qui a malheureusement tendance à se généraliser dans les espaces publics de la commune à travers l'oubli par leur propriétaire de différents détritits !

Aussi restons vigilants si nous ne souhaitons pas que notre cadre de vie soit dégradé par ce type d'incivilité.

Comment trier mes déchets ?

MÉMO-TRI
À PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2023,
TOUS LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS SE TRIENT !

À AFFICHER CHEZ VOUS !

BAC JAUNE :

EMBALLAGES EN PLASTIQUE :
bouteilles et flacons

NOUVEAU
pots, boîtes, barquettes, tubes, sacs, sachets, films plastiques...

EMBALLAGES EN MÉTAL :
boîtes de conserve, canettes, barquettes aluminium, aérosols, capsules de café...

EMBALLAGES EN PAPIER ET EN CARTON :
briques alimentaires, cartons de pizza, boîtes à œufs, sachets en papier...

TOUS LES PAPIERS :
journaux, enveloppes, courriers, magazines, livres...

À SAVOIR :

- Emballages : Pas besoin de les nettoyer, il suffit de les vider !
- En vrac, sans sac.
- Aplatis.
- Séparés les uns des autres.
- Grands cartons = en déchèterie.

JE TRIE LE VERRE :

Bouteilles en verre

Pots et bocaux

Flacons

À SAVOIR :
 Grâce au tri du verre, Saint-Étienne Métropole soutient la Ligue contre le cancer.

JE TRIE LE TEXTILE :

Vêtements et linge de maison

Chaussures

Petite maroquinerie

À SAVOIR :

- Dans un petit sac bien fermé (maximum 30 l).
- Même usés ou déchirés, ils seront recyclés !
- Textile propre et sec.
- Les chaussures s'attachent par paire.

JE TRIE LES DÉCHETS ALIMENTAIRES :

Compostage chez moi **OU** Dans une borne :

Épluchures, restes d'assiette, coquilles d'œufs, os, arêtes, café et sachet de thé, essuie-tout...

À SAVOIR :
 Découvrez toutes les solutions pour composter chez vous sur saint-etienne-metropole.fr

En ville, entre 2023 et 2024, Saint-Étienne Métropole installe progressivement des bornes sur l'espace public pour collecter vos déchets alimentaires.

À SAVOIR :
 Les déchets alimentaires représentent 30 % de nos ordures ménagères, réduisons-les !

JE TRIE LES DÉCHETS VOLUMINEUX OU DANGEREUX :

Déchets dangereux, grands cartons, bois, mobilier, gravats, métaux, équipements électriques et électroniques, déchets végétaux.

À SAVOIR :
 Les déchèteries publiques sont réservées exclusivement aux particuliers.

Nouveaux arrivants

Welcome Box à destination des nouveaux arrivants de Saint Etienne Métropole. Un moyen efficace et qualitatif de souhaiter la bienvenue aux nouveaux administrés. La box permet de transmettre de nombreuses informations sur la métropole et ses missions, des infos pratiques et culturelles, un mois de transport gratuit sur le réseau STAS, des tickets d'entrée pour visiter la Cité du design, le musée de la Mine, le musée d'Art et d'industrie, le site Le Corbusier à Firminy, le site de la Chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez, ou encore des informations sur le magazine : SEM le Mag.

La diffusion est réalisée en deux vagues annuelles : janvier-février et septembre-octobre.

Nouveaux arrivants ?

Vous n'avez pas reçu votre box ?

Contactez Saint Etienne Métropole afin de vous la faire livrer !

Nouvelle entreprise



Chuck'n CHOC
Christophe Charnaud

Chuck'n Choc 
Pâtissier Chocolatier Glacier

14 Allée de l'Octroi
42800 Châteauneuf

0627847273
chucknchoc@gmail.com

Chasse aux oeufs



Châteauneuf
DEPARTEMENT DE LA LOIRE

plus information
06/33/31/81/10

LE POLE ADOS
ORGANISE SA 2^{EME} GRANDE
CHASSE AUX CEUFS
POUR LES ENFANTS DE 2/12ANS

10 h à 18 h | **Samedi**
29
Avril 2023

Dans le parc du
château du Mollard à
Châteauneuf 42800
4€ la partie

Organisation

- 2 parcours mise en place sur les différentes tranches d'âge 2/6ans 7/12ans
- Buvette

LES ENFANTS DOIVENT ETRE IMPERATIVEMENT ACCOMPAGNES D'UN ADULTE



Entremets sur commande
disponible en 6,8,10 personnes et plus...

Feuilletine: biscuit amande, praliné feuilletine, mousse au chocolat

Framboisier: biscuit génoise, mousse légère vanille et framboise

Royal: biscuit génoise chocolat, crème légère chocolat, chantilly chocolat, copeaux chocolat lait

Coco: biscuit coco, crémeux mangue, crème légère coco

Suivez moi sur Facebook et Instagram pour découvrir chaque semaine la pâtisserie du week-end uniquement sur commande

Ne pas jeter sur la voie publique

ASC FOOT

Une belle réussite pour la matinée galettes saucisses. Dimanche 5 février les dirigeants de L'ASC se sont retrouvés au Château du Mollard. Une manifestation qui rencontre de plus en plus de succès, grâce notamment aux délicieuses saucisses fabriquées par Jean luc et aux galettes bretonnes de Stéphanie et Erwan qui sont chaque année de plus en plus bonnes.



A 14 H c'est au tour des U 12 – U13 . Des rencontres qui ont vu la victoire des deux équipes de Châteauneuf. 3 à 2 contre St Paul en Jarez et 5 à 2 face à la Métare.



UN SAMEDI DE FO.....

Samedi 18 mars le stade de la Limallière a connu une journée bien remplie.

Dés 10 h ce sont une dizaine d'équipes de la catégorie U 8 – U 9 qui sous un franc soleil ont foulé le synthétique. Une douzaine de rencontres où seule la joie de jouer au football est importante. Un plateau réussi grâce notamment à la participation des jeunes encadrants de Châteauneuf.

A 15 H 30, ce sont les féminines qui ont investi le terrain. Une rencontre qui s'annonçait difficile face à Eco-tay. Une équipe plus jeune et vainqueur déjà deux fois de Châteauneuf.

Mais grâce à une bonne gardienne de but , Les jaunes ont remporté une belle victoire 2 buts à 1.

Une victoire qui replace Châteauneuf en milieu de tableau au championnat.

Avec 5 victoires, un nul et 7 défaites.





A 19 h, les Foot loisirs devaient rencontrer St Ferreol, qui au dernier moment a déclaré Forfait. L'équipe occupe la deuxième place du championnat derrière Cellieu.

Les dirigeants ont pu ainsi terminer une journée bien remplie un peu plus tôt que prévu.

Tout au long de la journée les parents des U 10 – U11 ont proposé des crêpes, des bonbons et autres friandises afin de financer une partie du voyage organisé pour le week-end de l'Ascension. Deux équipes de Châteauneuf vont défendre les couleurs du club à Valras et passer un bon moment de convivialité.

A 17 H 30, les 18 ans affrontaient St Galmier Chamboeuf, une équipe de fin de classement. Châteauneuf a assuré une large victoire grâce à un jeu porté sur l'offensive. Une rencontre qui leur permet de monter à la troisième place du championnat, un championnat largement dominé par Roche St Genest.



PROCHAIN RENDEZ VOUS IMPORTANT LE TRADITIONNEL VIDE GRENIER PREVU LE DIMANCHE 2 JUILLET AU CHATEAU DU MOLLARD



Castel seniors

Après deux années de somnolence dû à la pandémie, Castel Seniors se réveille.

L'assemblée générale a eu lieu le samedi 22 octobre 2022 : Georges Blanchon a endossé le costume de président. Un bureau restreint a été mis en place.

Pour le moment, au démarrage, deux activités sont proposées :

- Le billard (la pétanque aux beaux jours à l'ombre des grands arbres) : le mardi après-midi à partir de 14 heures au château du Mollard
- Les jeux de société : le jeudi après-midi à partir de 14 heures dans la salle de la nouvelle résidence l'Espérance (près du château du Mollard)

Des sorties d'une journée et des repas au restaurant sont prévus au cours de l'année.

Nous vous attendons nombreux avec des tas d'idées afin de proposer de nouvelles activités. Quelques-unes ont été évoquées le 22 octobre 2022, il manque des participants.

Un accueil très chaleureux vous attend.



Castel Senior vit !

Le 7 janvier une excellente galette arrosée d'un bon cidre (avec sobriété !!) nous a réunis salle de la mairie.

L'après midi s'est prolongé dans la bonne humeur belote et rebelote pour les uns, jeux divers pour les autres. Nous nous sommes séparés heureux d'avoir passé un chaleureux moment ensemble en se promettant de le renouveler le plus tôt possible.

Nordic Nature 42

LA MARCHÉ NORDIQUE est une marche active. Il s'agit d'accentuer le mouvement naturel de balancier des bras pendant la marche, et de propulser le corps vers l'avant à l'aide de deux bâtons ce qui permet d'aller plus vite et plus loin.

La marche nordique est plus intense que la randonnée, mais moins traumatisante pour les articulations que la course à pied. La marche nordique est de plus en plus recommandée par les médecins.

En marche nordique, la dépense d'énergie est accrue, le corps fournit plus d'efforts qu'en marche traditionnelle, le rythme de la marche est plus rapide et en même temps, on se sent moins fatigué à la fin.



Montée aux roches de Marlin

Chaque séance de marche nordique commence par un échauffement et se termine par des étirements. Au cours de la séance des pauses sont effectuées régulièrement pour s'hydrater, faire du renforcement musculaire, améliorer la technique de marche ou réaliser des jeux.

NORDIC NATURE 42 est un club de marche nordique qui a démarré en septembre 2022. Il est affilié à la Fédération Nationale Sport en Milieu Rural (FNSMR). Les groupes sont conduits par Marie Elisabeth, animatrice bénévole formée par la FNSMR. Le club regroupe aujourd'hui 42 marcheurs qui se répartissent en 3 groupes : les lundis matin pour les plus sportifs, les mardis matin pour des séances plus douces, les jeudis matin pour des marches toniques. L'ensemble des marcheurs se retrouve également une fois par mois le samedi matin. Il est également possible en fonction de son emploi du temps, de venir marcher le jour qui vous convient ou de marcher plusieurs fois dans la semaine !

Dans chaque groupe, il y a certes des différences de rythme de marche, mais notre philosophie est de marcher en groupe : donc les plus rapides reviennent chercher les derniers, ce qui permet de respecter le rythme de chacun.



Croix Blanche Cellieu

NORDIC NATURE 42 est un club de marche nordique qui a pour objectif d'effectuer une séance de sport dans la nature dans une ambiance conviviale. Il ne s'agit pas de se préparer à la compétition : nous marchons dans la nature et nous prenons le temps de découvrir les richesses de notre patrimoine.



Découverte de la levée dans la vallée de Couzon

NORDIC NATURE 42 organise également des moments de convivialité. Le tirage des rois a eu lieu à la fin des marches la deuxième semaine de janvier. Une sortie est organisée en février à proximité du col de Pavezin suivi d'un repas à l'auberge de Grange Rouet. En juin, nous nous retrouverons aux Etables pour un week-end de marche (hébergement au Chalet du Mézenc).



Tirage des rois janvier 2023

Vous êtes intéressés ? Vous voulez essayer la marche nordique ?

Alors n'hésitez pas à nous rejoindre, même en cours d'année !

Contactez Marie Elisabeth au 06 70 72 88 08

ou par courriel : nordicnature42@gmail.com

Comité des fêtes

Père Noël 2022

Cette année le 24 décembre, après deux années d'absences cause COVID, le père-Noël a pu reprendre sa tournée habituelle. Sur les routes de notre commune il se rend dans les maisons où les enfants, toujours émerveillés, l'attendait pour recevoir leurs cadeaux.

Après les séances photos, le Père-Noël reprenait sa route en promettant de revenir le 24 décembre 2023.



Repas des bénévoles

Le 3 mars, le Comité des Fêtes a convié tous les bénévoles de la castelneuviennienne pour renouer avec eux. Après présentation de la 31^{ème} Castelneuviennienne nous avons partagé un moment très convivial autour d'un repas préparé par Françoise aidée de Jeanine sans oublier Gilles et Patrick ainsi que toutes les personnes qui ont contribué à la mise en place, au service et au rangement. Nous vous donnons rendez-vous le 21 avril pour le Lancement de la Castelneuviennienne. Bienvenue aux nouveaux bénévoles, merci à toutes et à tous.



CHATEAUNEUF (42),
Dans le parc du PILAT



31^{ème} CASTELNEUVIENNE

LE DIMANCHE 14 MAI 2023

**Circuits
Modifiés**

Petit Déjeuner et Assiettes chaudes offertes

Avec l'aide des Associations
Castelneuviennes

Départ **à partir de 8h00** depuis le
Château du Mollard, 42800 CHATEAUNEUF
près de Rive de Gier



Organisée par le Comité des fêtes et la Municipalité de Châteauneuf
Renseignements : 04.77.75.07.93 ou 07.81.20.16.55

Course Loisirs et randonnées

Les activités, après bien des perturbations dues au Covid, reprennent enfin leur cours habituel à la plus grande satisfaction de nos 58 adhérents, dont 8 nouveaux inscrits à qui notre président Pierre Guichard a souhaité la bienvenue, au cours de l'assemblée générale de l'association.

Cette dernière s'est déroulée au château, le 1er octobre 2022, après une courte marche autour du village. Les randonneurs s'étaient déjà donnés rendez-vous pendant le mois de Septembre, les jeudis après-midi (départ à 14h devant la mairie) .

Pierre a poursuivi son allocution en exprimant sa satisfaction quant au déroulement des marches dont le nombre moyen de participants est de 15 à 20 "fidèles".

Le renouvellement du bureau a été voté sans changement et Jeanine notre trésorière a présenté les comptes (recettes, dépenses, pour chaque activité passée). Le bilan est déficitaire en raison de l'annulation de la Foulée en 2022, principale source de nos recettes. Roger a exposé le déroulement des activités de la saison dernière, tandis que Nathalie a fait part du calendrier des prochains événements. Celui-ci avait été établi par les membres du bureau le 1er septembre et chacun en a reçu un exemplaire. 5 marches "à la journée" étant prévues en fin de saison, le pique-nique traditionnel au Château est supprimé. Enfin une terrine de sanglier concoctée par Charlie et une paëlla servie par Thomas Verrier, ont régalé les 47 présents à cette réunion.

2023 a débuté avec une dégustation de galettes et de brioches le 06 janvier. La soirée fut aussi intellectuelle grâce à Claudine qui a fait travailler les méninges en proposant de résoudre une grille de mots croisés sur le thème de l'Epiphanie ; puis elle a enchanté son auditoire en racontant la légende du 4ème roi mage, Ichilok.

Seule déception cette saison, l'abandon de l'organisation de la Foulée, à cause de l'indisponibilité des médecins, ambulanciers et autres personnes indispensables au bon déroulement de cette course, fleuron de notre association. Nous comptons bien renouer avec elle en 2024.

Et puisque "Même un voyage de mille lieues commence par un pas" (proverbe japonais) nous clôturerons la saison par un court voyage les 23, 24, et 25 juin, pour savoir où mènent nos pas.



Trial Club de Châteauneuf



2022, une belle année pour le Trial Club de Châteauneuf :

- 166 adhérents dont 49 licenciés à la Fédération Française de Motocyclisme
- 36 pilotes ont participé aux épreuves de la ligue Auvergne Rhône-Alpes
- 10 pilotes ont participé à au moins une épreuve du Championnat de France
- De nombreux podiums pour les pilotes du TCC dont des jeunes et une féminine.

En 2022, le club a accueilli en stage l'équipe de France espoir, a organisé une journée motos anciennes, une manche du championnat de France, un trial d'entraînement hivernal. Toutes ces épreuves ont fait le plein de pilotes et de nombreux spectateurs étaient présents.

Un grand merci à la municipalité qui nous soutient et nous apporte son aide lors de ces manifestations.

Nous tenons à remercier chaleureusement Michel Vallet, trésorier pendant 10 ans puis président du club depuis 11 ans qui a décidé de passer la main.

2023, sera donc l'année du changement pour le club, puisqu'une femme a pris la présidence de l'association en la personne de Madame Linda Hahad. Elle compte développer encore plus le club en particulier auprès des jeunes pilotes par la promotion de stages d'initiation ou de perfectionnement, la création d'une école de trial et

poursuivre les activités engagées.

A plus long terme, elle envisage l'organisation d'une épreuve du championnat de France mini trial.

De plus, elle souhaite mettre en place des règles de fonctionnement pour un meilleur respect de l'environnement. Le club constate le développement de la pratique de la moto électrique parmi ses adhérents. La transition a déjà démarré.

Une épreuve comptant pour le championnat régional Auvergne Rhône-Alpes sera organisée le 04 juin 2023 sur le terrain du Sorbier. Spectacle garanti et gratuit. Venez nombreux assister aux passages des pilotes dans les zones faites d'obstacles naturels.

Toutes les informations et renseignements sur le site du club : www.trial-chateauneuf.fr.

Le service communication du TCC.

Pilote en zone



Accueil des pilotes sur le terrain



Yanis jeune pilote



Jean Paul sur une Yamaha de 1974



Stage avec P. Charlier coach FFM

Association de pêche

L'ÉTANG DE BOURBOUILLON A FAIT PEAU NEUVE

En 2021, en pleine pandémie COVID, nous avons appris que l'ancienne association de pêche avait été dissoute. La période n'étant pas propice aux activités associatives, l'étang est donc resté à l'abandon et à la portée de nombreux braconniers. Conscients du patrimoine que représente un étang pour une commune et ses habitants, 2 élus décidèrent de remonter un bureau et de créer la Société de Pêche Castelneuvienne, association qui a obtenu en Août 2021 l'agrément de la préfecture. Un projet a été présenté à M. Le Maire et aux Elus. L'idée était de créer autour de cet étang un projet pédagogique et durable pour nos enfants et les passionnés.

Une première étape était nécessaire : réaliser une étude pour permettre le curage. En effet, en trente ans l'étang s'est rempli de sédiments jusqu'à avoir moins de 2m de profondeur en son milieu.

Après quelques mois de prélèvements, de carottages d'analyses et d'échanges avec la Préfecture et la police des eaux, l'autorisation est donnée : l'étang peut donc bénéficier d'un lifting et faire peau neuve. Les poissons de l'étang ont été retirés grâce à une pêche au filet et transférés dans le barrage de Couzon et dans les bassins du centre technique au Parc du Mollard. En Août 2022 les travaux peuvent commencer, vidange, curage, nettoyage, aménagement des berges et busage. Après analyse de l'eau, les sédiments et boues sont évacués dans des champs voisins, l'étang retrouve ainsi ses 6m de profondeur d'origine.

L'entreprise Borne en charge du chantier a enlevé 1300 m3 de boues et sédiments. Après les pluies d'automne, l'étang s'est rempli et a atteint son niveau maximum mi-décembre pour permettre l'étape cruciale du ré-empoissonnement. L'étang a ensuite été sécurisé par la mise en place d'une clôture sur toute sa périphérie et la création d'un portillon fermé à clé en dehors des jours et horaires d'ouverture. C'est fin janvier 2023 que 300 kg de poissons ont pris possession de l'étang, des espèces variées telles que gardons, perches communes, tanches et carpes. Depuis novembre quelques réunions ont eu lieu les dimanches matin en Mairie afin de préparer la prochaine saison qui démarrera le 25 mars prochain. La nouvelle association de Pêche Castelneuvienne prépare également son 1er concours de truites qui aura lieu le 29 avril sur inscription.

Si vous êtes intéressés, vous pouvez prendre contact avec le président M. Bernard Poulette au 06.32.56.07.19, par mail à l'adresse : societedepechecastelneuvienne@outlook.fr ou via sa page Facebook : Société de Pêche Castelneuvienne.



CHATEAUNEUF - ETANG DE BOURBOUILLON
LA SOCIETE DE PÊCHE CASTELNEUVIENNE ORGANISE
SON 1er CONCOURS DE TRUITES
SAMEDI 29 AVRIL 2023
8H30-11H30 - 1 SEULE MANCHE - REMISE DES PRIX 12H00

TARIF UNIQUE = 15€
1 BOISSON OFFERTE

PARTAGE DES PRISES A LA FIN DU CONCOURS

Buvette sur place
Tirage au sort des emplacements 8h00
Enfant -16ans accompagnement obligatoire

Places limitées aux lers inscrits,
inscriptions avant le 10 avril:
 - societedepechecastelneuvienne@outlook.fr
 - Président Mr Bernard Poulette au 06.32.56.07.19

2B VHR Sport



Le VHRS, le VMRS, ca vous parle ?

Vous êtes l'heureux possesseur d'une voiture, sportive ou non, ancienne ou moderne, électrique ou hybride et vous souhaitez pouvoir vous faire plaisir, exploiter toutes les possibilités de votre auto, tout ceci dans un environnement sécurisé et adapté, venez goûter à l'adrénaline de la course en participant aux épreuves de VHRS et VMRS organisées dans la région mais aussi partout en France.

La Régularité Sportive Historique ou moderne c'est quoi ?

Les rallyes VHRS (Véhicule Historique de Régularité Sportive) et VMRS (Véhicule Moderne de Régularité Sportive) ne sont pas des épreuves de vitesse pure mais de régularité où la vitesse moyenne à tenir est imposée par le chronométreur. Le gagnant n'est donc pas celui qui a roulé le plus vite, mais celui qui a le moins d'écart avec les temps de référence.

Cette discipline, ouverte à tous les véhicules (sportifs ou non), consiste à parcourir les mêmes spéciales que le rallye moderne en respectant des moyennes imposées sur des tronçons, généralement de 3 à 5 différences adaptées au profil de la spéciale.

Vous faites l'intégralité des spéciales dans les mêmes conditions que les modernes.

Des balises sont cachées tout le long du parcours et permettent d'enregistrer l'heure de passage du concurrent et de définir le classement.

Vous pouvez choisir entre 3 moyennes suivant votre niveau : hautes, moyennes et basses (entre 3 et 5 km/h d'écart entre chaque).

Avec quel véhicule et matériel rouler ?

- VHRS : Véhicule historique de régularité sportive en clair tous les véhicules avant 1996
- VMRS : Véhicule Moderne de régularité sportive, tous les véhicules après 1996 (y compris électriques, hybrides...)

Il n'y a pas besoin d'un véhicule préparé pour la compétition, seuls 2 gilets jaune et 1 extincteur de 2 kgs en cours de validité sont imposés. Vous pouvez donc rouler avec un véhicule totalement d'origine. Toutefois, pour les moyennes hautes, les arceaux sont recommandés, mais non imposés.

- Pour le VHRS, le véhicule doit disposer d'un lais-

ser passer historique, c'est simplement un cours descriptif du véhicule avec quelques photos à envoyer à la FFSA.

- Pour le VMRS, aucun document n'est nécessaire

Pour le pilote, des vêtements qui couvrent l'intégralité du corps mais pas d'imposition d'une combinaison ou autre, un casque adapté à la pratique du sport automobile, mais pas d'imposition de normes ou de validité et une licence à la journée ou annuelle.

Le déroulement d'une épreuve

Comme les véhicules modernes ou VHC, les reconnaissances sont ouvertes aux VHRS, VMRS dans les mêmes conditions. Libre à vous de reconnaître, de prendre des notes ou pas.

Le jour de la course, les voitures doivent aussi passer aux vérifications administratives et techniques (vérification de l'état général du véhicule et de la présence des gilets et de l'extincteur). Les véhicules sont ensuite laissés au parc fermé jusqu'au début de l'épreuve.

Le lendemain, après un court briefing où sont données les moyennes à respecter, le départ est donné à la suite des modernes. Comme pour le rallye moderne, il est nécessaire de respecter les heures de pointage (entrée parc, sortie assistance, entrée et sortie de spéciale...)

Quel matériel ?

Suivant votre objectif, un simple chrono peut suffire, mais une application type rallye tripmaster peut s'avérer un bon compromis pour débiter car elle permet d'entrer les moyennes et distances et d'avoir un suivi en temps réel des écarts (rallye tripmeter licence gratuite 2 mois puis 20€ par an).

Pour les plus chevronnés, du matériel installé sur la voiture qui est étalonné sur des zones définies afin de caler avec les mesures du chronométreur.

Alors tenté pour découvrir cette discipline ?

Lors du rallye du Val d'Ance les 6 et 7 mai 2023, l'association 2B VHR Sport organisera en lien avec l'ASA Ondaine un coaching entièrement gratuit des nouveaux pratiquants pour les aider à réussir leur premier rallye de régularité.

Alors n'hésitez pas, venez tenter l'aventure et découvrir les routes autour de Bas en Basset (43).

Renseignements et inscriptions pour le coaching au 06.85.26.93.72 ou 2bvhrsport@gmail.com



Association familiale

Repas des classes 2 et 7

Le repas des classes en 2 et 7 a eu lieu le samedi 26 novembre à 12h au restaurant Le Val Gourmand à Valfleury pour quarante et une personnes, avec au menu gratin de ravioles à la fourme ou croustade de pétoncles aux petits légumes, fondant de veau sauce forestière ou dos de cabillaud ou merlu sauce crevette, boissons et fromage, assiette gourmande, un bon repas dans une bonne ambiance familiale, le prochain repas concernera les classes 3 et 8.



Téléthon 2022 marche de nuit

Marche de nuit organisée le vendredi 2 décembre 2022 par l'association familiale et ACCA avec le soutien de la commune, avec deux circuits sur les chemins de la commune de 10 et 12 km au départ de Salle des Pervenches, Roche de Marlins, Croix de Crème, relais chas-seurs pour les boissons chaudes, retour salle des Pervenches.



Et un petit circuit au départ de la salle des Pervenches, Côte Barrot, Madinay, retour salle des Pervenches par la route de Rochebrune 4 Km environ, avec la soupe à l'oignon offerte au retour salle des Pervenches pour une centaine de marcheurs malgré la pluie et la neige.



Cette marche de nuit nous a permis de reverser à AFM la somme de 1 364 € de recettes et de dons. Nous avons eu le plaisir de rencontrer La Présidente nationale de L'AFM, Laurence Tiennot-Herment au Téléthon. Merci à Saint-Jean-Bonnefonds



Saucisson du 19 février 2023

Recette pour faire un bon saucisson chaud et passé une bonne journée pour 145 personnes avec l'association familiale salle des Pervenches le dimanche 19 février : avoir une bonne équipe et de bon cuisiniers, prévoir cinquante kilos de saucissons à cuire, trente kilos de pommes de terre, vingt-cinq kilos de frites, cent quarante cinq rigottes et cent quarante cinq parts de tartes.



Prochain rendez-vous avec l'association familiale.

Dimanche 23 avril 2023 à 12h pour la paëlla salle des Pervenches.



Saucisson du 19 février 2023

Naissances

- RELAVE Lorys, Louka né le 28 février 2023 à Saint Chamond
- RIBEYRON Léo, Maël né le 26 février 2023 à Saint Etienne
- BONNET Gabriel né le 6 février 2023 à Saint Chamond
- RIGAUD Sacha né le 6 février 2023 à Saint Chamond
- CHAZELLE Violette née le 20 janvier 2023 à Saint Priest en Jarez
- SAHRAOUI Lyah née le 18 janvier 2023 à Saint Etienne
- TREIGNIER Sonny né le 31 décembre 2022 à Saint Etienne
- BOUMEZER Jonas né le 14 novembre 2022 à Pierre-Bénite
- GRECO Ben né le 8 octobre 2022 à Givors
- DENNEVAL Romane née le 3 octobre 2022 à Pierre-Bénite

Bienvenue sur la commune et félicitations aux parents.

Mariages

- Mr MASTANTUONO Nicolas et Mme ANTUNES DE OLIVEIRA Ana le 8 octobre 2022

Tous nos voeux de bonheur aux jeunes mariés.



Relave Lorys

Décès

- * Mr Louis, Etienne CANCADE, né le 26 février 1940 à Châteauneuf, décédé le 20 février 2023 à Vienne
- * Mr Jean, Marius CHALARD, né le 18 juillet 1929 à Saint Chamond, décédé le 16 février 2023 à Rive de Gier
- * Mr Gérard, Alain Jean CHANTE-MESSE, né le 10/12/1961 à Rive de Gier, décédé le 22 janvier 2023 à Rive de Gier
- * Mr Christian, Marc COLOMBET, né le 13/03/1951 à Châteauneuf, décédé le 16 janvier 2023 à Châteauneuf
- * Mr Minh Tan NGUYEN, né le 28/03/1934 à Dieu Hoa (Viêt Nam), décédé le 24 décembre 2022 à Saint Chamond
- * Mme Elisa MACHADO épouse CERQUEIRA, née le 24/07/1949 à Guardizela Guimaraes (Portugal), décédée le 16 décembre 2022 à Rive de Gier
- * Mr Paul, Marie, Joseph RICHARD, né le 11/03/1935 à Saint Etienne, décédé le 8 novembre 2022 à Montélimar (Drôme)
- * Mme Eliane, Antoinette, Marie, Jacqueline PICAUD, née le 18 février 1953 à Izieux, décédée le 30 octobre 2022 à Saint Priest en Jarez

Nous présentons à leur famille nos sincères condoléances.

Boumezer Jonas



Sahraoui Lyah



Denneval Romane

